



succession apres deces pere et belle mere

Par **julienne**, le **19/03/2021** à **10:06**

bonjour

mon père français qui habite en Espagne et était résident espagnol est décédé il y a 4 ans et la succession n'est toujours pas faite. Il était remarié et son épouse française aussi a tout fait pour reculer la succession en changeant de notaire et d'avocat plusieurs fois.

elle est maintenant décédée à son tour elle avait une fille de son côté qui est aussi décédée et c'est une petite fille qui hérite

je signale qu'il y avait un testament en faveur de ma belle mère

notre avocat espagnol nous a dit que c'était la loi française vu que le testament était fait en France

tout est en train de se régler la maison est en principe vendue et j'aurais voulu savoir qu'elle part va à la petite fille et à moi et mon frère

notre avocat nous dit que c'est 50 x 50 plus une autre part pour la petite fille mais vu que la belle mère n'est plus là, nous pensions que c'était juste 50x50

pouvez-vous nous renseigner

merci

cordialement